



**Rapport annuel
Exercice 2011**

Sommaire

Le Conseil d'administration.....	p.3
Rapport du Conseil d'administration.....	p.5
Rapport du Commissaire aux comptes	p.19
Compte de résultats	p.20
Bilan.....	p.22
Annexe aux comptes 2011.....	p.24
Résolutions soumises à l'Assemblée.....	p.46
Liste des groupements agréés.....	p.50

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Capma & Capmi a vocation à gérer la Caisse dans l'intérêt de l'ensemble de ses sociétaires. Moteurs de la représentativité, les régions françaises participent au Conseil par la voix de leurs élus ; Ainsi, le nom du groupement d'appartenance des administrateurs dont la candidature a été proposée par les régions est indiqué entre parenthèses.

Élu en juin 2011

Présidents Honoraires :

Jean Arvis
Michel Ficheux
Jean Philippe

Président :

Paul Tassel

Vice-Présidents :

Jean-Marie Ancel (Meurthe et Moselle)
Marc Cherpin (Ardèche)
Didier Gras (Flandre-Artois)

Secrétaire :

Samuel Pees (Pays Basque - Béarn - Bigorre)

Administrateurs :

Jean-Michel Bonnaud (Charente et Charente-Maritime)
Alain Crouin (Provence-Corse)
Jean Douillard (Loire Atlantique)
Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, représentée par M. Alain Leclair
Jean Gottvalles (Nouvelle-Calédonie)
Françoise Maier
Gérard Marmasse (Indre)
Dominique Davier (Administrateur élu par les salariés)

Élu en juin 2012

Présidents Honoraires :

Jean Arvis
Michel Ficheux
Jean Philippe

Président :

Paul Tassel

Vice-Présidents :

Jean-Marie Ancel (Meurthe et Moselle)
Marc Cherpin (Ardèche)
Didier Gras (Flandre-Artois)

Secrétaire :

Alain Crouin (Provence-Corse)

Administrateurs :

Jean-Michel Bonnaud (Charente et Charente-Maritime)
Robert Desclaux (Gers)
Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, représentée par M. Emmanuel Sales
Jean Gottvalles (Nouvelle-Calédonie)
Guy Leborgne (Côtes d'Armor)
Gérard Marmasse (Indre)
Dominique Davier (Administrateur élu par les salariés)
Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par M. Jacques Szmargd

DIRECTION GÉNÉRALE

Sylvain Rivet, Directeur général

Dominique Davier, Directeur général adjoint



De gauche à droite : Jacques Szmaragd, Emmanuel Sales, Sylvain Rivet, Robert Desclaux, Guy Leborgne, Alain Crouin, Marc Cherpin, Jean-Marie Ancel, Gérard Marmasse, Paul Tassel, Jean-Michel Bonnaud, Jean Philippe, Jean Gottvallès, Didier Gras, Dominique Davier

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par notre Caisse au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats et de bilan arrêtés au 31 décembre 2011, et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

La crise de la zone euro n'est pas le seul frein au rétablissement de l'économie mondiale



Emmanuel Sales

L'année 2011 marque une pause dans le processus de rétablissement de l'économie mondiale. Malgré le maintien d'une croissance soutenue dans les pays émergents, la faiblesse persistante de l'économie aux États-Unis et la survenance d'une crise de gouvernance en zone euro ont entraîné un ralentissement de l'activité mondiale. Après un premier semestre de calme relatif que ne parvenait pas à entamer ni le séisme de Sendai au

Japon, ni les tensions croissantes dans le Maghreb et au Proche Orient, les marchés des actions et de la dette souveraine enregistraient ainsi à partir du mois d'août les perspectives d'une nouvelle détérioration de l'activité, tandis que les capitaux refluait vers les valeurs refuge. Dans un cycle de turbulences financières, l'économie mondiale se stabilise progressivement sur de nouveaux équilibres, occasionnant une tension des facteurs de risques mais créant aussi des opportunités pour les investisseurs à long terme.

Les obligations souveraines des pays de la zone euro sont à l'épreuve du feu

En zone euro, les marchés de la dette souveraine ont surmonté les risques de dislocation, au prix de vives tensions sur les conditions de financement.

L'effondrement de l'immobilier américain en 2007 et la débâcle du secteur financier qui s'en est suivi ont sonné le glas des modèles de croissance fondés sur l'expansion du marché du crédit. Des États qui avaient, avant la survenance de la crise, un endettement maîtrisé ont été placés dans l'obligation de reprendre la dette des banques et de pallier la faiblesse de la demande privée. Comme aux États-Unis, on a ainsi assisté à une forte hausse de la dette publique dans plusieurs pays de la zone euro, sans que les mécanismes de mutualisation permettent, à l'instar de ce qui se passe outre-Atlantique, d'imputer l'ajustement nécessaire sur un budget fédéral ou sur les détenteurs de monnaie.

Dans ces conditions, on a assisté à partir de la fin du mois de juillet à une **tentative de démantèlement du marché de la dette souveraine** des pays de la zone euro. Si l'attention s'est portée sur le cas de la Grèce, dont les blocages institutionnels sont suffisamment connus, **les attaques les plus significatives ont visé l'Italie** qui, malgré une situation d'excédent budgétaire primaire, voyait la valeur de sa signature se déprécier rapidement sur les marchés. Les écarts

de taux d'intérêt entre l'Italie, le Portugal, la Grèce et les taux allemands atteignaient ainsi en fin de période des niveaux inconnus (plus de 3000 points de base pour la Grèce, 1069 pour le Portugal, 460 pour l'Italie), alors que l'Espagne, protégée par un marché plus étroit, et l'Irlande, favorisée par l'afflux de financements américains et britanniques, bénéficiaient d'une certaine détente de leurs conditions de financement. La France n'échappait pas non plus à la tendance générale, les primes de risque sur les obligations du Trésor à dix ans par rapport aux taux allemands franchissant 150 points de base dans le courant du mois de novembre. Dans le même temps, les capitaux se reportaient sur la dette allemande et les bons du trésor américains, qui affichaient en fin d'année des rendements réels négatifs. Dans un contexte de fuite vers les valeurs refuge, l'or et les monnaies liées au cycle des matières premières (dollar canadien, couronne norvégienne) enregistraient également de fortes progressions.

À l'épreuve du feu, les autorités européennes ont mis en place les mécanismes de sécurité collective permettant d'atténuer les tensions sur les dettes souveraines et d'éviter le défaut de l'État grec (quitte à sacrifier les intérêts privés des institutions), tout en forçant la mise en œuvre de plans de rigueur et les évolutions politiques nécessaires.

Dans cet environnement troublé, les grands marchés d'actions ont évolué au gré des rendements des obligations d'État, sous l'influence des mêmes déterminants.

En Europe, le regain de tension sur la dette souveraine grecque, irlandaise et portugaise a pesé sur les cours des banques et des institutions financières. Plus généralement, la perspective de plans d'assainissement budgétaire et la hausse de l'incertitude ont conduit les bureaux d'analystes à réviser leurs prévisions de croissance. Les indices boursiers européens affichaient ainsi en fin de période de fortes baisses (- 17 % pour le CAC 40, - 9 % pour les grandes actions de la zone euro), en net décalage avec les marchés américains (- 1,1 % pour le SP 500) et la bourse de Londres (- 5,5 %).

Au Japon, la catastrophe a entraîné des replis plus durables, les valeurs des services aux collectivités et les institutions financières affichant des cours inférieurs de 45 % et 15 % respectivement à leur niveau d'avant crise. Devant les risques de contraction de l'activité et de reflux des financements extérieurs, les actions des grands pays émergents se sont également inscrites en forte baisse (- 18 % pour le Brésil ; - 22 % pour la bourse de Shanghai).

Les marchés de la dette privée tirent leur épingle du jeu et les obligations convertibles confirment leur rôle d'amortisseur de crise boursière. Moins sensibles à la dégradation des risques souverains, les marchés de la dette privée se sont globa-

lement bien comportés au cours de l'année. Malgré l'élargissement des primes de crédit survenu en fin d'année, les porteurs d'obligations privées, en Europe comme outre-Atlantique ont profité des revenus de portage et de l'attractivité des obligations d'entreprise par rapport à des fonds d'État considérés comme trop risqués ou trop peu rémunérateurs. En dépit de la pression sur les conditions de financement et de la détérioration de l'environnement économique, les taux de défaut apparaissent contenus.

Les **marchés de matières premières demeurent sous tension**. Le retournement des anticipations a également touché les cours d'un certain nombre de produits de base, qui avaient été portés au cours des deux années précédentes. Le cours de l'argent qui avait été poussé par des achats spéculatifs, s'est violemment retourné. Le prix des métaux et des matières premières agricoles s'est stabilisé. En revanche, le prix du pétrole s'est fortement apprécié, du fait des tensions politiques en Lybie et des tensions haussières suscitées par l'incertitude sur l'avenir de l'énergie nucléaire à la suite de la catastrophe japonaise. L'or a poursuivi sa progression, portée par la montée des risques, les politiques de monétisation des dettes publiques et le dynamisme de la demande finale en provenance d'Asie et d'Inde.

La zone euro est devenue la variable d'ajustement des tensions financières



Dettes publiques

Zone Euro 87%

États-Unis 94%

Dettes totales

122%

360%

Déficits publics

-3%

-11%

Un exemple : l'Italie

Déficit primaire (% PIB)

France

2009 5,10%

2010 4,60%

Italie

2009 0,11%

2010 0,11%

Maturité de la dette

France 7,2 années

Italie 7,8 années

En 2011, la politique d'investissement de la Caisse est restée fondée plus que jamais sur la protection des actifs contre l'inflation et a continué de privilégier les actifs réels

D'une manière générale, les portefeuilles de titres autres qu'obligataires, sous-pondérés en valeurs bancaires et financières, ont plutôt bien résisté dans la tempête qui a agité les marchés dans la seconde moitié de l'exercice 2011. Par ailleurs, la baisse des taux longs, qui pèse sur les taux de couverture des régimes de retraite en points, a bénéficié aux portefeuilles obligataires lorsqu'elle n'était pas compensée par l'écartement des primes de crédit. **L'exposition du groupe aux risques de marché demeure raisonnable.**

Cette prudence relative s'explique aussi bien par des facteurs techniques que fondamentaux. Les taux d'intérêts nominaux à long terme restent bas, retombant sous la barre des 3 % pour les taux français sur une bonne partie de l'année. Ils devront inévitablement enregistrer la dérive des déficits publics. Le marché des obligations privées a connu un regain de tension, notamment durant les mois d'été caractérisés par un écartement des primes de risques, surtout marqué sur les "High Yield". Ces mouvements n'ont pas paru suffisants pour justifier de s'intéresser à ce gisement, alors que dans le même temps, les obligations italiennes longues indexées sur l'inflation voyaient leur cours s'effondrer, constituant autant d'opportunités d'achats.

Les marchés d'actions sont loin d'être valorisés à l'excès. Au rythme des annonces des agences de notation sur les risques souverains de la zone euro, de celles des médias sur les multiples plans de sauvetage de la Grèce et de la zone euro, ils subissent les contrecoups de la forte volatilité des cours des sociétés bancaires et financières, qui pèsent significativement sur les indices. Dans ces conditions, les choix d'investissements et les portefeuilles constitués reflètent toujours une **grande prudence**.

Le premier poste du portefeuille est composé **d'obligations souveraines** émises par les principaux États de la zone euro : ce portefeuille pèse pour **31 %** des portefeuilles gérés, contre 19 % pour le portefeuille d'obligations privées. A l'intérieur du portefeuille d'obligations souveraines, **la France pèse pour 73 %**, l'Italie pour 22 %, l'Irlande pour 2 %, l'Espagne, la Grèce, les États-Unis, l'Autriche et le Canada se partageant, par ordre d'importance décroissante, les 3 % restant.

Compte tenu de leurs caractéristiques financières et de leur potentiel d'indexation, les obligations indexées sur l'inflation sont, de façon constante, préférées aux obligations à taux fixe depuis plusieurs années : de ce fait, la poche des obligations à taux fixe, souveraines ou privées, ne comporte pratiquement plus que des titres de maturité inférieure à 7 ans. Le portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation, régulièrement renforcé au cours de l'exercice, représente à présent près de 65 % du portefeuille obligataire.

Les scénarios d'un maintien durable à bas niveau des taux administrés et de tensions prochaines sur les taux longs ont été privilégiés. Les politiques monétaires très accommodantes développées par les pouvoirs publics et les banques centrales se sont traduites par le maintien des taux d'intérêt administrés à des niveaux très faibles, ne permettant pas une correcte rémunération des investissements courts.

Pour autant, la recherche d'investissements sur les parties longues de la courbe offrant une meilleure rémunération n'ont pas paru constituer une réponse appropriée si l'on souhaite protéger les portefeuilles contre le risque d'une probable tension sur les taux longs. Il n'a pas non plus paru souhaitable de recourir à des produits structurés, compte tenu des risques que représente aujourd'hui le système

bancaire.

La politique de recherche de **protections contre l'inflation** et d'acquisition de **biens réels** s'est poursuivie. Les orientations d'investissements approuvées en conclusion des différents rapports sur la politique de placements produits pour les exercices 2008, 2009 et 2010 ont conduit à donner la priorité à un scénario de probables tensions sur les taux longs, et d'inévitables poussées inflationnistes. Cette démarche paraît conserver toute sa pertinence.

Évolution de Monceau Investissements Immobilier de 2003 à 2010

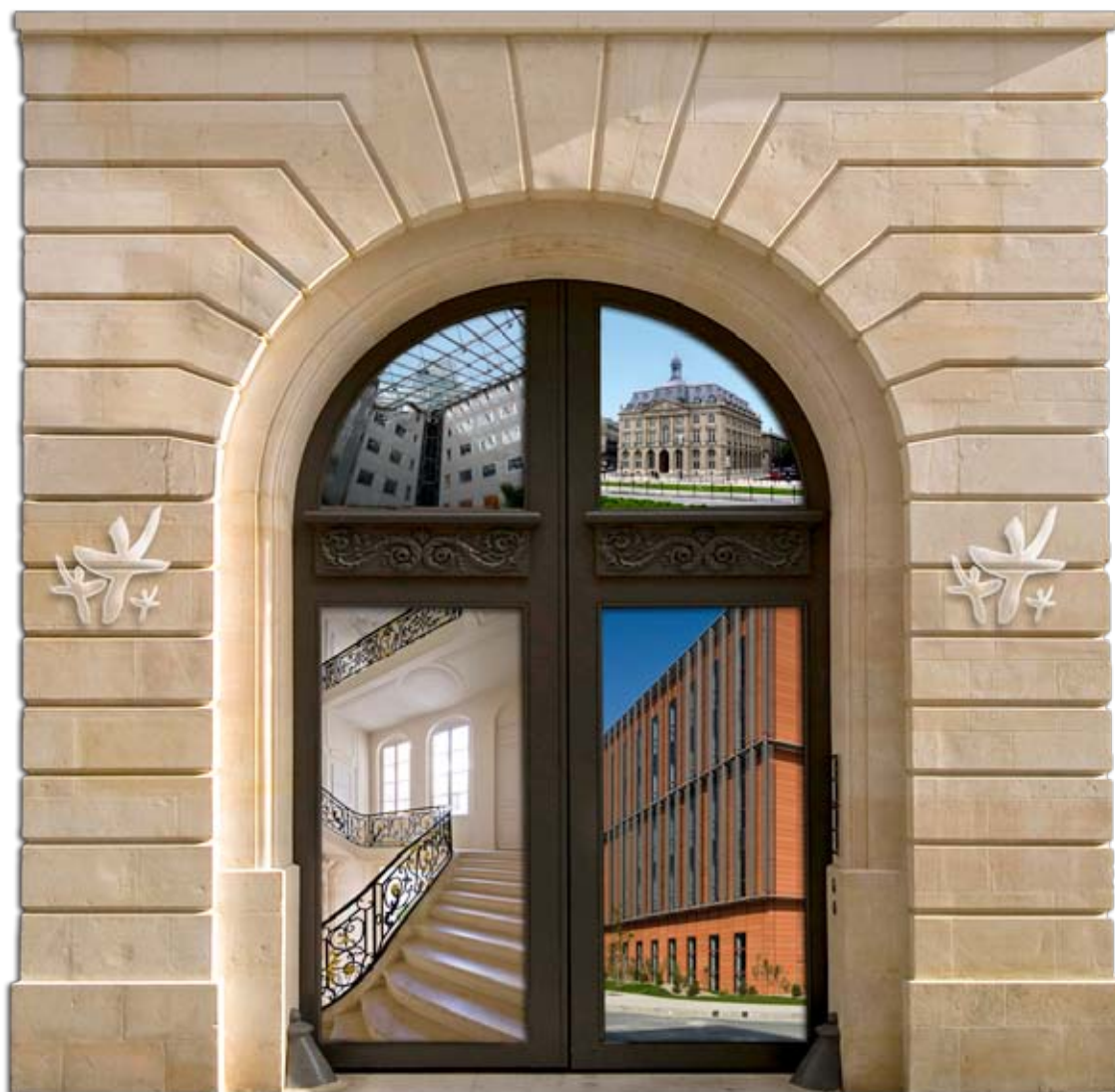


Dans cette logique, deux thèmes ont inspiré les décisions prises au cours de l'exercice 2011 : la recherche d'actifs mobiliers offrant une protection contre le risque d'inflation d'une part, l'acquisition d'actifs réels, de préférence immobiliers, d'autre part.

Sur ce premier thème, l'engouement de nombreux institutionnels pour les obligations indexées sur l'inflation (actifs intégrés dans les gestions du groupe depuis plus de cinq ans) s'est traduit dans la première partie de l'année par un renchérissement des prix, d'autant que les gisements d'obligations souveraines indexées ne sont pas larges. Le niveau de prix atteint a conduit le groupe à rechercher d'autres voies menant au même résultat, et à retenir des fonds exposés au seul risque d'inflation, pratiquement immunisés contre le risque de taux (une obligation indexée classique comportant une composante inflation et une composante taux). En revanche, les violentes attaques subies par l'Italie à partir de l'été, qui, malgré le soutien de la BCE, se sont traduites par de fortes tensions sur les taux italiens et les primes de risques, ont créé des **opportunités**

d'achat d'obligations indexées italiennes, sur des marchés au demeurant peu liquides, que le groupe a décidé de saisir, faisant entrer dans les portefeuilles des obligations indexées affichant des taux réels supérieurs à 5 %.

Dans une conjoncture économique et financière difficile, qui offre de nombreuses opportunités malgré tout, quelles orientations peut-on donner à la politique financière des prochains mois ? Confortés par les conclusions des derniers Comités d'Orientations Financières, **les principes directeurs de la gestion financière des mois qui viennent paraissent devoir s'inscrire dans le prolongement de ceux qui sous-tendent la politique menée depuis quatre ans.**



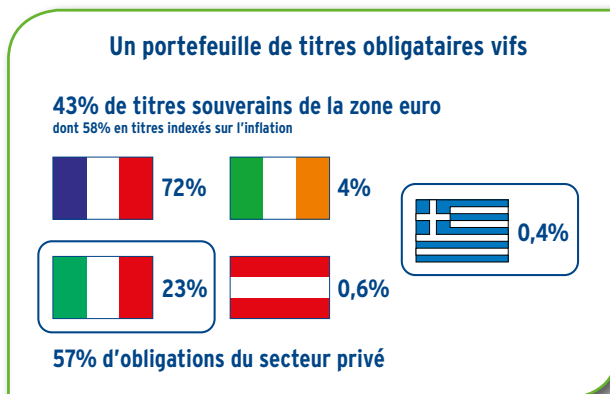
La chute des marchés financiers pose à nouveau le problème de la constitution de provisions pour dépréciation d'actifs à l'inventaire 2011 pour les contrats en euro

Les turbulences rencontrées par les marchés financiers dans la seconde moitié de l'année ont mis à nouveau en exergue la problématique des provisions pour dépréciation à constituer à l'inventaire 2011. Dans une dépêche datée du 27 octobre adressée à l'ensemble des assureurs, via leurs organisations professionnelles, l'Autorité de Contrôle Prudentiel, sous la signature de son vice-Président en charge du collège des assureurs, a édicté plusieurs principes, au premier rang desquels la nécessité de constater une dépréciation des titres obligataires émis par l'État grec. Le Conseil d'administration de Monceau Assurances unanime, prenant en compte les enjeux financiers, faibles dans la plupart des cas, a proposé de ne pas constater de dépréciation sur les titres arrivant à échéance en août 2012 comme sur la ligne d'obligation indexée arrivant à terme en 2025. Concernant l'échéance d'août 2015, la Mutuelle Centrale de Réassurance a proposé aux autres adhérents de Monceau

Assurances d'acheter leurs positions. Ce que Capma & Capmi a accepté, après accord du Bureau de son Conseil d'administration, interrogé dans l'urgence. La perte en résultant (10,9 M€) est pour une large part compensée dans les comptes sociaux par une reprise sur la réserve de capitalisation.

Concernant l'ensemble de nos actifs non-obligataires :

- s'agissant de la **Provision pour Dépréciation Durable**, qui se calcule ligne d'actif par ligne d'actif, une dotation de **5,8 millions d'euro** a été inscrite dans les comptes de cet exercice.



- S'agissant de la **Provision pour Risque d'Exigibilité**, calculée sur l'ensemble des actifs concernés, une dotation de **9,5 millions d'euro** a été inscrite dans les comptes de cet exercice, correspondant au tiers de la moins-value latente globale constatée, comme le Code des assurances le stipule.

Dans ce contexte chahuté, les taux de couverture de vos régimes de retraite en points sont restés tous supérieurs à 100%, illustrant la prudence traditionnelle de notre politique d'investissement

En dépit des tendances observées sur les marchés, des plus-values ont pu être extériorisées pour les régimes de retraite en points, permettant de poursuivre la politique de revalorisation des rentes menée par ces régimes, tout en affichant des taux de couverture supérieurs à 100 % malgré la baisse continue des taux d'actualisation retenus pour effectuer les calculs. Des plus-values subsistent sur les portefeuilles de ces régimes, supérieures à la moins-value globale sur les cantons des fonds en euro. **Les sociétaires sont ainsi assurés que les régimes de retraite auxquels ils adhèrent sont structurés pour faire face aux versements des**

prestations garanties après une intégration des paramètres techniques les plus récents.

Malgré les revalorisations des valeurs de service votées par votre Conseil d'Administration, les taux de couverture de vos régimes (avec taux d'actualisation en vigueur à fin 2011) ont donc été respectivement de :

- 100,56 % pour le contrat Régime Collectif de Retraite,
- 103,52 % pour le contrat Fonds Acti Retraite,
- 101,06 % pour le contrat Fonréa.

Les régimes de retraite en points : évolution au 01/01/2012

RCR : +0,50%

Fonréa : +0,50%

Fonds Acti Retraite : +1,50%

Monceau Avenir Retraite : +2%

Rappel

Rente contractuelle +
Majorations légales éventuelles
= Rente servie
La revalorisation porte
sur la rente contractuelle

Les régimes en points tous couverts : évolution 2006-2011 des taux de couverture

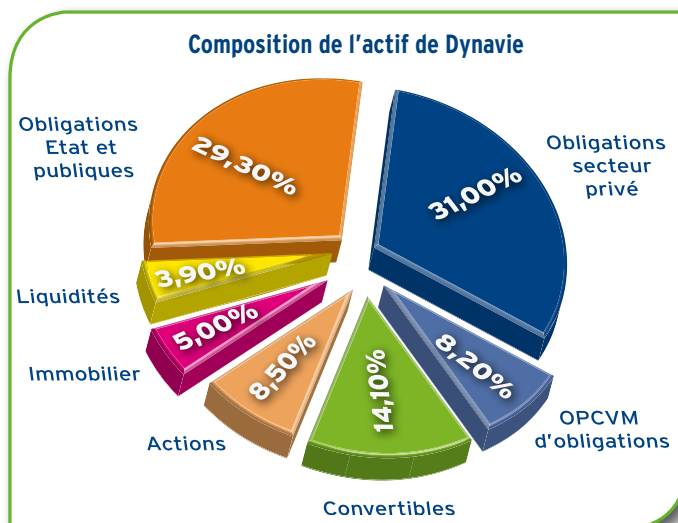


Les performances en baisse de nos fonds euro s'affichent cependant dans la première moitié du palmarès 2011 du marché français. Elles ont dû être partiellement financées par les fonds propres de votre Caisse

Ces dernières années, les résultats de la gestion financière ont eu des origines très différentes d'un exercice à l'autre, les éléments conjoncturels, euphorisants ou déprimants, occultant aisément la réalité sous-jacente et le niveau des performances courantes du portefeuille sous gestion. Pour l'analyse des taux de rendement produits par les actifs, on distingue trois sources de performance de nature très différente :

- les revenus courants générés par le portefeuille, principalement obligataire ;
- les effets des réalisations de plus ou moins-values sur le portefeuille d'OPCVM d'actions et de convertibles détenus. Ces éléments ont été importants dans les années 2005 à 2007. Pour 2010, cette source de performance reflète principalement les résultats de la liquidation des provisions pour dépréciation durable constituées à l'inventaire 2009, et de la politique d'extériorisation des plus-values mise en œuvre dans le courant du second semestre de cette année-là. **Pour 2011, elle est affectée par la quasi absence de plus-values extériorisées, et le poids des provisions pour dépréciation durable qui ont été renforcées ;**

- l'effet de la variation des provisions pour risque d'exigibilité. Globale, cette provision affecte les résultats techniques du fait de sa classification par le plan comptable lorsqu'elle fait l'objet d'une dotation ou d'une reprise. Ayant fortement marqué les performances comptables de 2008 (en moins) et de 2009 (en plus), absent des analyses 2010, ce poste retrouve son importance pour l'inventaire 2011, à un **niveau de 28,5 millions d'euro, impactant pour un tiers le compte de résultat de la Caisse, soit 9,5 millions d'euro.**



Dans ce contexte extrême, les contrats d'assurance vie de type "épargne" de la Caisse ont vu leurs performances baisser par rapport à 2010 tout en s'inscrivant favorablement dans le paysage des contrats en euro du marché, et ce, bien que nous ne puissions comme la plupart de nos concurrents, compter sur la consommation de Provision Pour Excédent, réserves constituées dans le passé par prélèvement sur les rendements des clients les plus fidèles.

Ainsi, le taux de participation aux excédents a été fixé à 2,40 % pour les Carnets d'Epargne souscrits de 1969 à 1991 (taux servis de date anniversaire à date anniversaire, correspondant sur l'exercice 2011 à un taux moyen de 3,30%), à 3,00 % sur les Carnets Multi Epargne accessibles de 1991 à 1997. Un taux de 3,10% a été servi sur le fonds en euro de Dynavie.

Cependant les revenus comptables de nos actifs sont insuffisants pour couvrir les participations aux excédents des sociétaires, décidées par le Conseil d'administration du 19 janvier 2012. De fait, alors même qu'elle connaît une dérive de ses frais généraux, la mutuelle a dû abandonner le chargement sur encours, à hauteur de 8,3 millions d'euros, qu'elle perçoit pour couvrir ses frais de gestion et d'administration, rappel étant fait que les coûts de distribution ne sont aujourd'hui pas couverts par les chargements d'acquisition.



La performance des fonds en euro

	2010	2011
Dynavie	+3,75%	+3,10%
Carnet Multi Epargne	+3,65%	+3,00%
Carnet d'Epargne transformé	+3,75%	+3,10%
Carnet d'Epargne	+3,75%	+2,40%
Moyenne exercice	+3,92%	+3,30%

Malgré des performances annoncées au titre de 2011 s'inscrivant plutôt en retrait par rapport aux performances annoncées par les meilleurs, **Dynavie continue de bénéficier de la faveur de la presse professionnelle** : Le Revenu le classe à nouveau dans la liste, qui se réduit chaque année, des contrats récompensés par un Trophée d'Or et lui confère le qualificatif de Contrat Attractif ; Gestion de Fortune lui délivre un nouvel Oscar.

Quelles perspectives ?

La qualité des portefeuilles d'obligations constitués pour les fonds en euro, la rentabilité potentielle des poches d'actifs diversifiés dans un contexte de marchés financiers normalisés, permettant l'extériorisation d'un volume normal de plus-values sans provision pour dépréciation durable à constater, constituent, du

moins tant que subsiste un portefeuille d'obligations privées significatif, le gage de la tenue de la rentabilité de ces fonds en euro. **La baisse de la rémunération servie aux sociétaires ne paraît dès lors pas une fatalité.**

Une activité commerciale de notre Caisse à nouveau décevante en 2011

Notre Caisse a connu un exercice 2011 plutôt contrasté, avec un chiffre d'affaires de 163,689 millions d'euro, en baisse de 7,5% par rapport à l'exercice précédent, malgré la bonne facture des performances de nos supports, annoncées en début d'exercice. La crise financière, qui s'est considérablement amplifiée dans le courant de l'été, ou l'environnement de marché, à nouveau en recul, ne peuvent être sérieusement invoqués pour justifier les déceptions suscitées par de mauvaises performances ou l'inefficacité de notre distribution.

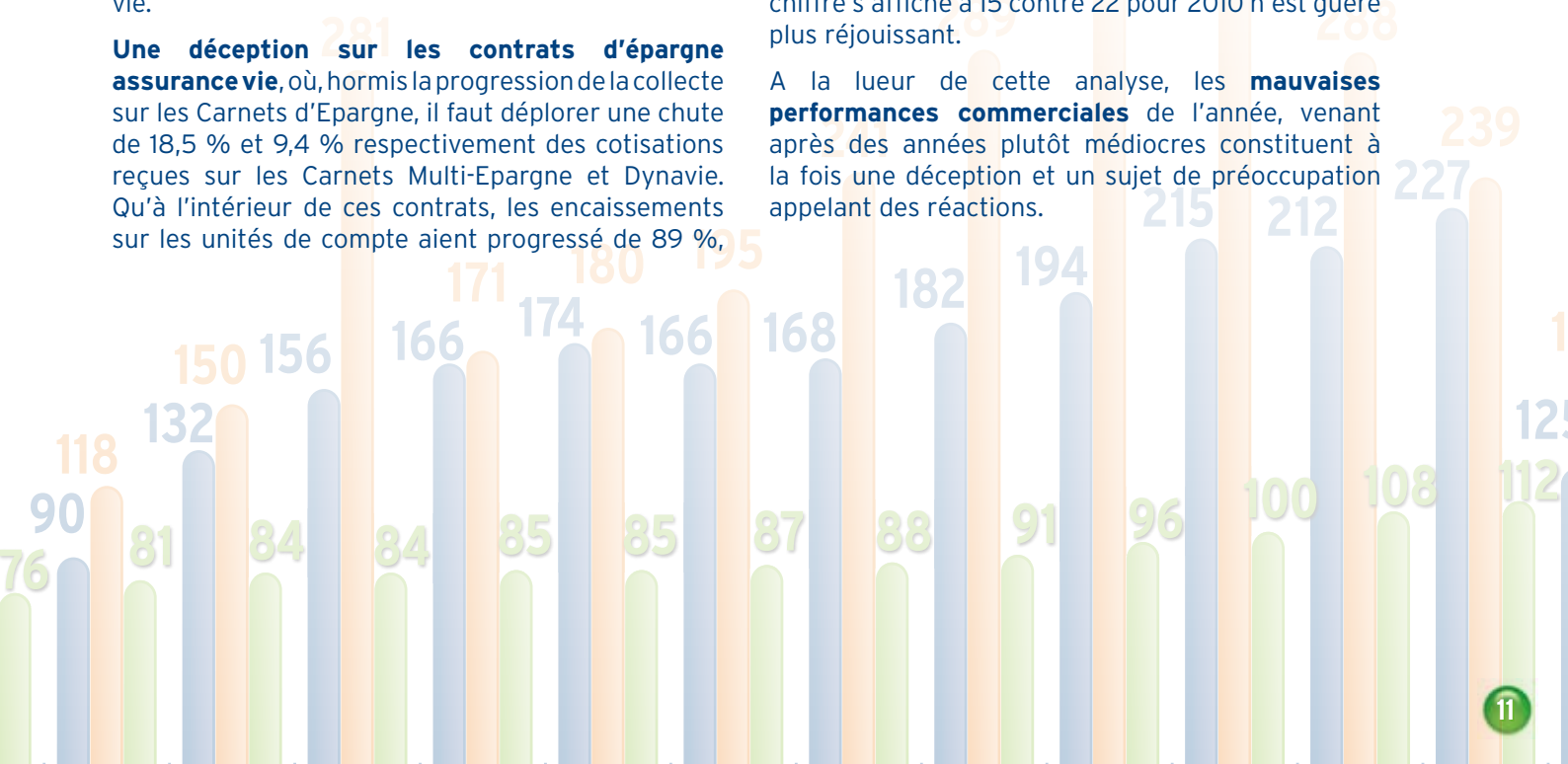
Il est vrai, l'ensemble de la profession a connu un nouvel exercice de régression de la collecte, situation aggravée par l'alourdissement des prestations payées de sorte que les derniers mois de l'année ont même été qualifiés par la presse professionnelle de mois de "décollecte". **Lorsque l'ensemble de l'activité de la Caisse pèse pour environ 0,15 % du secteur professionnel en matière de collecte brute, on doit la considérer comme non corrélée aux moyennes nationales**, qui restent fortement influencées par les grands opérateurs que sont les banquiers au travers de leurs filiales d'assurance vie. Ceux-ci ont largement alimenté la baisse de l'activité 2011 en faisant évoluer leurs stratégies commerciales au détriment de leur gamme de produits d'assurance vie.

Une déception sur les contrats d'épargne assurance vie, où, hormis la progression de la collecte sur les Carnets d'Epargne, il faut déplorer une chute de 18,5 % et 9,4 % respectivement des cotisations reçues sur les Carnets Multi-Epargne et Dynavie. Qu'à l'intérieur de ces contrats, les encaissements sur les unités de compte aient progressé de 89 %,

pour atteindre 19,4 millions d'euro, avec une forte concentration sur le support immobilier qui affiche une progression de 124 %, constitue une maigre consolation, puisque la référence 2010 est la plus faible des dix dernières années.

Des déceptions en retraite également, puisque l'exercice enregistre une stagnation de la collecte sur les contrats de rentes immédiates, et une régression du chiffre d'affaires sur les régimes de retraite en points, de 2,1 %, à 24,7 millions d'euro, évolution qui tranche avec la progression régulière affichée ces dernières années. Pourtant, une attention particulière est apportée à ces régimes dans les cycles de formation comme dans les Assemblées générales de sociétaires et la communication institutionnelle ("La retraite, c'est notre affaire") ; leurs taux de couverture calculés, tous supérieurs à 100 %, comme vu ci-dessus, tranchent avec les difficultés que rencontre le régime en points le plus connu diffusé en France. Autant d'atouts sérieux qui devraient pousser l'activité. Qu'en moyenne, les collaborateurs aient fait souscrire sur l'année 9 nouveaux contrats de retraite chacun, en repli sur la moyenne de 12 affichée pour 2010 qui n'était déjà pas brillante, est à cet égard particulièrement navrant. Qu'en matière de nouveaux sociétaires, ce chiffre s'affiche à 15 contre 22 pour 2010 n'est guère plus réjouissant.

A la lueur de cette analyse, les **mauvaises performances commerciales** de l'année, venant après des années plutôt médiocres constituent à la fois une déception et un sujet de préoccupation appelant des réactions.



Un maintien de notre robustesse financière malgré une activité décevante dans un environnement financier instable

La perte comptable de l'exercice 2011 est de **11.972k€**, contre un excédent de 14.705 k€ en 2010.

Quelles sont les explications majeures de cette dégradation de 26 millions d'euro de notre résultat ?

- Une **activité commerciale insuffisante**, qui, conjuguée à une **croissance soutenue des sorties** (+13,74%), aboutit à une non-croissance de nos encours, donc de nos revenus (provisions techniques totales passant de 3.866,4 millions d'euro au 31 décembre 2010 à 3.857,0 millions d'euro au 31 décembre 2011) ;
- Un **abandon supplémentaire** de 4,5 Millions d'euro de chargement sur encours le qu'elle perçoit pour couvrir ses frais de gestion et d'administration, afin de **financer la participation aux excédents versée à ses sociétaires** ;
- **Les conséquences de la crise financière sur la valorisation des actifs** :
 - 5,8 millions d'euro en dotation à la **Provision pour Dépréciation Durable**,
 - 9,5 millions d'euro en dotation à la **Provision pour Risque d'Exigibilité**,
 - 2,9 millions d'euro au titre du traitement fiscal lié au prélèvement sur la réserve de capitalisation résultant de la cession d'une ligne d'emprunt souverain grec,

- 3,3 millions d'euro de prélèvements abandonnés sur les revenus financiers générés par les actifs en rereprésentation de nos engagements sur les contrats de type L-441,

- Une hausse de nos frais généraux de 0,3 millions d'euro, malgré une baisse de notre activité.

On pourra utilement noter qu'au 31 décembre 2011, les provisions du perp Monceau Avenir Retraite ont été transférées de la Caisse vers la société Monceau Retraite & Epargne.

Les fonds propres comptables, malgré la perte de l'exercice et l'impact de la moins-value réalisée sur la cession d'une ligne d'emprunt grec s'affichent à **150.706 k€**, en baisse de 18 M€ par rapport à l'exercice précédent. Un tel niveau de fonds propres permet **de couvrir à hauteur de 140% le niveau réglementaire de la marge de solvabilité**, après prise en compte des plus-values latentes relatives aux actifs évalués selon l'article R 332-20, compte non tenu des excédents de couverture des régimes de retraite en points, soit 7,1 M€, qui constituent de réels éléments de solvabilité. Hors plus-values latentes, le taux de couverture s'affiche à 119% du niveau minimum requis. Ces niveaux apparaissent tout à fait appréciables, en comparaison de la grande majorité des assureurs vie français, alors même que les effets de la crise traversée en déstabilisent lourdement certains. Ils sont **de nature à conforter les sociétaires dans la capacité de la Caisse à assumer les engagements qu'elle a pris vis-à-vis d'eux**.





Sylvain Rivet

Toujours soucieux de rendre "le meilleur service au meilleur coût", la Caisse via la **Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp)** n'a cessé, dans la continuité des plans d'action initiés en 2008, **d'investir pour relever le niveau de connaissances des collaborateurs**, les rendre aptes à répondre en permanence aux exigences croissantes des sociétaires, les former pour satisfaire aux obligations réglementaires nombreuses qui pèsent sur le secteur de l'assurance, par exemple en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux destinés au financement du terrorisme.

S'agissant en particulier de la **formation**, après un cycle initial en cours de refonte, la priorité reste à la formation continue, tant dans les régions qu'à l'occasion des Assises qui se sont tenues en mars 2011 en Normandie. Les collaborateurs peuvent accéder après une année de présence au catalogue des "Formations qualifiantes"; l'obtention de notes suffisantes au terme de chacun des modules conditionne l'accès au statut d'inspecteur. Un ensemble de modules de "Formation experte" vient compléter ce dispositif, permettant aux inspecteurs soit d'enrichir leurs connaissances techniques en matière d'approche patrimoniale des sociétaires, soit d'acquérir des compétences dans l'animation des équipes afin qu'ils puissent seconder leur directeur régional, en matière de tutorat par exemple.

Exigeante envers tous ses collaborateurs, la Caisse, s'est attachée à mettre en œuvre une politique sociale atypique, comportant un volet financier qui s'est trouvé renforcé au fur et à mesure que le groupe auquel il appartient confortait ses comptes de résultat, renforçant les grands équilibres financiers de son bilan combiné. A titre d'exemple, dans la logique privilégiée depuis plusieurs années, qui accorde une place importante aux mécanismes de **rémunération différée**, moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués

dans notre pays pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux, l'entreprise a mis en place au profit du personnel un **régime de retraite** par capitalisation, **complémentaire** au dispositif professionnel conventionnel obligatoire auquel l'entreprise cotise au taux de 1 % de la masse salariale. Depuis 2010, le régime des non-cadres a été aligné sur celui des cadres : l'entreprise cotise à ce régime supplémentaire au taux de 6 %, les collaborateurs au taux de 1 %. Le niveau de protection ainsi donné à l'ensemble du personnel se trouve à présent au maximum déductible, voire au-delà, au regard des réglementations fiscales et sociales applicables, situation très peu, pour ne pas écrire pas du tout, rencontrée dans notre secteur professionnel.

Le chemin parcouru ces derniers mois avec les partenaires sociaux est encourageant, en témoigne la signature d'un accord avec les représentants syndicaux au terme des "négociations annuelles obligatoires". La principale mesure prévoit de relever de 1.200 € à 1.800 €, à effet de 2012, le montant minimum de la prime de vacances instituée par la convention collective applicable au personnel sédentaire, en principe égale à un demi mois de salaire.

Cette mesure bénéficie pleinement aux collaborateurs sédentaires rémunérés sur la base d'un salaire brut mensuel inférieur à 2.400 €. A un moment où l'entreprise souffre d'une dérive de ses coûts de fonctionnement, pareil effort en faveur des salariés les moins favorisés doit être souligné. S'y sont ajoutés les effets des mesures individuelles, venant notamment reconnaître l'évolution des responsabilités assumées et les talents clés de l'organisation.

L'accord d'intéressement constitue depuis 1998 une des pierres angulaires de la politique de rémunération. Il permet de distribuer aux collaborateurs des entreprises signataires de l'accord un pourcentage significatif du résultat combiné établi par Monceau Assurances, auquel contribuent les travaux de la Fngrp. Reconduit pour la période 2009-2011, avec de notables améliorations par rapport au précédent, il a permis dans le passé le versement de montants qui individuellement ont pu représenter plus de deux mois et demi de rémunération (par exemple au titre des résultats de 2007 et 2009).



Quelles perspectives pour la Caisse ?

Les contextes économique et financier qui nous environnent sont incertains, comme le sont les perspectives. C'est pourquoi il ne serait pas raisonnable, voire il serait préoccupant, de connaître trop longtemps pareilles contre-performances commerciales, qui sont aggravées dans le même temps par l'alourdissement des charges d'exploitation, résultant pour partie des conditions contractuelles appliquées aux collaborateurs du terrain et des évolutions dont ils ont bénéficié en matière de minima notamment. Il est par ailleurs clair, compte tenu des besoins de fonds propres que fait naître Solvabilité II, qu'un tel modèle d'entreprise ne saurait être pérennisé.

La qualité de nos offres, la fidélité des sociétaires, la prudence de notre gestion d'actifs et la force du groupe Monceau Assurances (dont les fonds propres combinés s'affichaient à 531 millions d'euro fin 2010) sont des atouts majeurs et rares de notre Caisse, pour autant que les valeurs qui ont conduit l'importante réorganisation de l'entreprise fin 1997 soient ravivées. On ajoutera que la Cour des comptes dans son rapport récent sur la fiscalité de l'assurance vie remet en exergue l'intérêt des rentes viagères, évoquant l'idée de favoriser par une évolution adaptée de la fiscalité cette forme trop délaissée de l'assurance retraite, activité qui constitue un pôle d'excellence historique de Capma & Capmi. On parvient à la double conclusion d'une bonne adaptation de la gamme diffusée aux besoins actuels et futurs des sociétaires et de sa bonne, voire très bonne qualité d'ensemble, ce qui devrait fortement contribuer à soutenir l'activité.



L'arrivée d'un nouveau Directeur général, Monsieur Sylvain Rivet, le 5 décembre 2011, est une opportunité certaine pour reprendre le chemin ardu de l'excellence et du développement, qui est le seul qui s'offre à nous.

Un programme en 9 points a été défini et sera mis en place graduellement durant l'exercice 2012 :

Renforcement du réseau de la **Fngrrp**, quantitatif et qualitatif, pour un maillage plus efficace de nos régions ;

- Modernisation du contrat de travail ;
- Création d'une impulsion commerciale centralisée, en matière d'animation du réseau et d'élaboration de plans d'action à décliner en région ;
- Focalisation du développement sur la retraite et la rente viagère immédiate ;
- Focalisation sur la préservation de nos encours, dans un contexte de vieillissement de notre sociétariat ;
- Intensification de nos politiques de prospection et de parrainage ;
- Modernisation de notre offre-produits en matière de prévoyance et d'article 83 ;
- Développement de l'utilisation d'Internet, pour mieux servir les sociétaires, mieux outiller les commerciaux et réduire les coûts de développement ;
- Revitalisation du tissu associatif, dans le contexte d'un projet "Horizon 2015" recentré et focalisé sur une exigence de développement partagée par les groupements.

Si nous concrétisons ce plan de réforme, tout en continuant au quotidien à incarner les valeurs qui nous ont faits depuis 1955, nous sommes raisonnablement confiants que nous saurons attirer ceux des consommateurs français, qui recherchent désormais transparence, interactivité, équité et professionnalisme dans un monde qui en manque.



Les résolutions proposées



Paul Tassel

Après la lecture des différents rapports rédigés par le Commissaire aux Comptes, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions qui vous sont présentées.

En particulier, il vous est proposé de revaloriser certaines rentes en service et les garanties des contrats Mixte, Vie Entière et Carnet Individuel d'Épargne. Vous aurez également à prendre connaissance des différents taux de revalorisation servis au titre de 2011, des indemnités de temps passé versées aux administrateurs, et des frais qui leur ont été remboursés sur justificatifs.

Il vous est également demandé, en parfaite harmonie avec les règles de gouvernance de la Mutuelle :

- de ratifier les cooptations faites par le Conseil d'administration en qualité d'Administrateurs de trois élus de Groupements associatifs en remplacement d'administrateurs réputés démissionnaires. Il s'agit de M. Didier Gras, élu de la région Nord, en remplacement du Président Desrousseaux, de M. Robert Desclaux, élu de la région Midi, en remplacement du Président Pees, et de M. Guy Leborgne, élu de la région Ouest, en remplacement du Président Douillard. Le mandat de M. Gras arrive à échéance à l'occasion de cette assemblée de juin 2012,

et les mandats de MM. Desclaux et Leborgne expireront à l'occasion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013 ;

- de renouveler sur proposition du Conseil d'administration les mandats d'administrateurs de MM. Jean-Marie Ancel, Didier Gras, et de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance. Ces trois mandats expireront à l'occasion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 ;
- de nommer en qualité d'Administrateur la Mutuelle Centrale de Réassurance. Son mandat expirera à l'occasion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Ces propositions concluent un processus rigoureux de sélection et d'évaluation, auquel participent les élus des groupements associatifs, un comité spécialisé, et le conseil d'administration. Il s'agit pour la totalité des candidats présentés de propositions formulées à l'intérieur des régions par les élus et présidents de groupements. Ces propositions ont ensuite fait l'objet d'un examen par le "Comité de gouvernance".

Enfin, M^{me} Françoise Maier a souhaité mettre fin à son mandat d'administrateur. Nous tenons à la remercier pour le temps consacré et la contribution qui fut la sienne aux travaux de notre Conseil.



Jean-Marie Ancel



Didier Gras



Guy Leborgne



Robert Desclaux

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier nos collaborateurs qui se sont mobilisés pour que la Caisse remplisse au mieux ses missions au bénéfice de ses sociétaires et pour la qualité du travail qu'ils ont accompli tout au long de cette année. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre très sincère reconnaissance. Nous formons également le vœu que dans tous ses domaines de compétence, la Caisse retrouve rapidement la voie de l'efficacité et de l'excellence qu'elle a empruntée pendant de nombreuses années, à la grande satisfaction de tous ses sociétaires, après l'importante réorganisation mise en œuvre fin 1997.





RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CAPMA & CAPMI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie 1 "Faits marquants" qui mentionne le traitement des titres grecs détenus au 31 décembre 2011.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro (en particulier de la Grèce) qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La provision pour risque d'exigibilité permettant de couvrir la moins-value latente sur les placements autres que les valeurs mobilières à revenu fixe a été évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des moins-values latentes et du traitement comptable de la provision pour risque d'exigibilité.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre mutuelle à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre mutuelle, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société d'assurance mutuelle ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 19 mai 2012

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Nicolas Robert

Compte de résultat au 31 décembre 2011

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2010
1 Primes :	+	163 689	193	163 496	176 291
2 Produits des placements		158 608	-	158 608	208 813
2a Revenus des placements	+	83 763	-	83 763	96 592
2b Autres produits des placements	+	10 206	-	10 206	27 763
2c Profits provenant de la réalisation des placements	+	64 639	-	64 639	84 458
3 Ajustement ACAV (plus-values)	+	19 829	-	19 829	33 918
4 Autres produits techniques	+	6 039	-	6 039	6 307
5 Charges des sinistres		-233 011	-15 308	-217 703	-189 141
5a Prestations et frais payés	-	-232 698	-15 308	-217 389	-188 959
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-313		-313	-182
6 Charges des provisions		89 409	15 341	74 068	-5 290
6a Provisions d'assurance vie	+/-	86 069	15 341	70 728	-22 604
6b Provisions sur contrats en unités de compte	+/-	12 838	-	12 838	17 314
6c Autres provisions techniques	+/-	-9 499	-	-9 499	-
7 Participation aux résultats	-	-106 044	-14 387	-91 657	-119 904
8 Frais d'acquisition et d'administration		-12 000	-1 064	-10 936	-9 667
8a Frais d'acquisition	-	-10 477	-	-10 477	-10 588
8b Frais d'administration	-	-1 523	-	-1 523	-1 284
8c Commissions reçues des réassureurs	+		-1 064	1 064	2 205
9 Charges de placements		-45 915	15 412	-61 327	-71 036
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-	-605	15 412	-16 017	-23 284
9b Autres charges des placements	-	-19 944	-	-19 944	-16 852
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-25 365	-	-25 365	-30 900
10 Ajustement ACAV (moins-values)	-	-47 925	-	-47 925	-14 183
11 Autres charges techniques	-	-1 728	-	-1 728	-1 539
12 Produits des placements transférés	-	-3 055	-	-3 055	-5 579
Résultat technique vie		-12 104	187	-12 290	8 991

Opérations	Opérations
2011	2010

1 Résultat technique VIE		-12 290	8 991
3 Produits des placements			-
3a Revenu des placements	+	-	-
3b Autres produits des placements	+	-	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+		-
4 Produits des placements alloués	+	3 055	5 579
5 Charges des placements		-	-
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-
5b Autres charges des placements	-	-	-
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
6 Produits des placements transférés	-	-	-
7 Autres produits non techniques	+	865	1 120
8 Autres charges non techniques	-	-3 675	-
9 Résultat exceptionnel		271	68
9a Produits exceptionnels	+	488	592
9b Charges exceptionnelles	-	-217	-525
10 Participation des salariés	-	-165	-1 019
11 Impôt sur les bénéfices	-	-33	-33
12 Résultat de l'exercice		-11 972	14 705

Bilan au 31 décembre 2011

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1	ACTIF	2011	2010
1	Compte de liaison avec le siège	-	-
2	Actifs incorporels	-	-
3	Placements	3 551 512	3 556 345
3a	Terrains et constructions	410 120	397 631
3b	Placements dans des entreprises liées	49 700	59 141
3c	Autres placements	3 091 692	3 099 573
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	442 177	455 016
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	467 574	485 881
5a	Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b	Provisions d'assurance vie	462 750	478 092
5c	Provisions pour sinistres vie	-	-
5d	Provision pour sinistres non vie	-	-
5e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	4 824	7 790
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g	Provisions d'égalisation	-	-
5h	Autres provisions techniques vie	-	-
5i	Autres provisions techniques non vie	-	-
5j	Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6	Créances	13 024	17 477
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe	264	376
6aa	Primes restant à émettre	-	-
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	264	376
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
6c	Autres créances	12 761	17 101
6ca	Personnel	-	-
6cb	État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 899	7 082
6cc	Débiteurs divers	5 862	10 018
7	Autres actifs	5 870	14 695
7a	Actifs corporels d'exploitation	807	712
7b	Comptes courants et caisse	5 063	13 982
8	Comptes de régularisation - Actif	47 472	48 663
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	33 338	36 343
8b	Frais d'acquisition reportés	-	-
8c	Autres comptes de régularisation	14 134	12 320
9	Différence de conversion	-	-
		4 527 631	4 578 077

1 Capitaux propres :	150 706	168 458
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	60 135	60 098
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	160 871	166 675
1e Report à nouveau	-58 327	-73 020
1f Résultat de l'exercice	-11 972	14 705
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	3 414 820	3 411 366
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	3 399 596	3 402 754
3c Provisions pour sinistres vie	512	199
3d Provision pour sinistres non vie	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	5 213	8 414
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	9 499	-
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	442 177	455 016
5 Provisions pour risques et charges	299	330
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	467 504	485 808
7 Autres dettes :	13 518	24 335
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	420	1 171
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	185	2 705
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	12 914	20 458
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	-	-
7ec Personnel	42	39
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	4 591	8 598
7ee Créanciers divers	8 281	11 821
8 Comptes de régularisation - Passif	38 607	32 764
9 Différence de conversion		
	4 527 631	4 578 077

Annexe aux comptes 2011

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du Conseil d'administration expose les principales réalisations de l'exercice et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. En résumé, cet exercice se caractérise par :

- **un chiffre d'affaires en diminution de 7,48 %** alors que le secteur professionnel a, dans le même temps, régressé de 14 % ne permet pas de qualifier de satisfaisante la collecte réalisée par le réseau. L'activité " épargne " de la Caisse enregistre un recul de 9,6 % (120 M€ vs 133 M€ en 2010) portant principalement sur les fonds en euros. La collecte sur les unités de compte adossées à des supports actions ou immobilier a progressé significativement par rapport à 2010 (respectivement de 54 % et de 124 %) mais l'ensemble représente un encaissement faible de 19 M€ contre 10 M€ en 2010. L'activité " retraite " enregistre également un recul de 1,2 %, notamment au titre de l'activité de rentes viagères différées (régimes de retraite en points) qui régresse de 2,1 %, évolution qui tranche avec la progression régulière affichée ces dernières années ;
- **des performances en baisse par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne les contrats d'épargne de type assurance vie.** Ainsi, sur les fonds en euros, le taux de participation (net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux) a été fixé à 3,10 % (3,75 % en 2010) pour le support en euros de Dynavie ; les Carnets Multi Epargne accessibles de 1991 à 1997 affichent un taux de 3 % contre 3,65 % en 2010. Le taux de rendement attribué aux Carnets d'Epargne souscrits de 1969 à 1991 (taux servis de date anniversaire à date anniversaire) s'élève à 2,40 % en retrait logique par rapport au taux de 3,75 % attribué sur une période importante de 2011, le rendement moyen de ces Carnets s'élève à 3,30% sur l'année calendaire 2011, soit un niveau tout à fait comparable à nos autres contrats ;
- la poursuite de la **politique de revalorisation** de la valeur de service des différents régimes de retraite en points, du Régime Collectif de Retraite en particulier. Les régimes de retraite en points gérés par la Caisse affichent des taux de couverture tous supérieurs à 100 % alors que le niveau historiquement bas des taux a conduit à utiliser, pour le calcul des engagements, des taux d'actualisation particulièrement faibles. Par ailleurs, les engagements sont calculés depuis 2006 en appliquant les tables de mortalité les plus récentes, sans recourir aux possibilités d'étalement sur 15 ans de la charge liée à l'application de ces tables offertes par la réglementation ;
- la **cession** aux conditions de marché, fin décembre 2011, à la Mutuelle Centrale de Réassurance de la **totalité des titres grecs d'échéance 2015**. Les 10,9 M€ de moins-values dégagées lors de cette cession - ces moins-values représentant presque 54 % de l'exposition aux titres grecs avant cession - ont donné lieu à une reprise sur la réserve de capitalisation. La Caisse reste exposée sur les titres grecs d'échéance août 2012 et juillet 2025 pour une valeur brute respectivement de 4,435 M€ et 1,246 M€, titres dont la valeur vénale est de 1,798 M€ et 0,721 M€ à la clôture des comptes ;
- la **constitution de provision pour dépréciation d'actifs**. La **provision pour dépréciation durable** a été évaluée de manière prudente avec les mêmes règles que celles retenues au cours des exercices précédents, pour un montant de 9.799 k€, représentant une **charge pour l'exercice de 5.780 k€**. Les titres grecs d'échéance août 2012 ainsi que la ligne d'obligations indexées de 2025 n'ont fait l'objet d'aucune provision, la Caisse ayant déjà enregistré dans ses comptes la perte comptable pour 72 % de la dette souveraine grecque qu'elle détenait.

Une **provision pour risque d'exigibilité** a également été constituée pour l'ensemble des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances. L'évolution des marchés financiers en début d'année 2012 a conduit la Caisse à appliquer les mécanismes d'étalement réglementaire, visant à lisser sur trois exercices la charge induite par la dotation à la provision, représentant une **charge d'un montant de 9.499 k€** dans les comptes de l'exercice 2011 ;

- une **perte comptable de 11.972 k€**, contre un excédent de 14.705 k€ d'euros en 2010, sensiblement inférieure au total de la charge de provisions pour dépréciation d'actifs enregistrés dans les comptes de l'exercice (cf. supra) qui s'élève à 15.279 k€ ;
- les modalités de fonctionnement et de calculs des mouvements sur la réserve de capitalisation issues des décret et arrêté du 30 décembre 2010, visant à rétablir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux excédents réglementaires, ont généré pour l'exercice 2011 une **perte non technique de 2.908 k€** ;
- une **marge de solvabilité préservée**. La **marge minimale** à constituer, en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurance cédées par la Caisse, **s'élève à 126.422 k€**. Les fonds propres comptables ont logiquement diminué suite au résultat de l'exercice et atteignent désormais 150.706 k€ contre 168.458 k€ à fin 2010, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. En incluant les plus values latentes sur les portefeuilles évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances, la **marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 176.744 k€**, compte non tenu des excédents de couverture des régimes de retraite en points, soit 7.112 k€, qui constituent d'indéniables éléments de solvabilité de l'ensemble ;
- le transfert, au 31 décembre 2011, **auprès de Monceau Retraite & Épargne de la totalité des engagements et des actifs du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite** suite aux résolutions adoptées par les différentes assemblées générales extraordinaires du gerp et des perp en décembre 2011. Les opérations de transfert puis de fusion avec le perp de Monceau Retraite & Épargne renforcent et consolident les engagements pris envers les adhérents ;
- **l'évolution du litige fiscal** né à la suite des contrôles dont ont fait l'objet la Caisse et les deux sociétés civiles immobilières qu'elle contrôle et qui sont dotées de la transparence fiscale, portant **sur les exercices 1995 à 1998**. Après plusieurs procédures contentieuses, c'est désormais le Conseil d'État que Capma & Capmi a saisi le 26 mai 2011, ce dernier ayant accepté le 9 février 2012 de se saisir du dossier reconnaissant le caractère sérieux et fondé des moyens invoqués par la Caisse. Une décision favorable du Conseil d'État permettrait de redonner vigueur à d'importants déficits fiscaux reportables (pour un montant supérieur à 20 M€).

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2011 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au

résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 % sur la période de 5 ans durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle

se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour chacun des régimes de retraite en points gérés par la Caisse, sans que les moins-values latentes globales constatées dans un régime puissent être compensées par des plus-values latentes globales existant éventuellement dans les autres régimes ou la gestion générale.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. A compter de l'exercice 2010, les dotations à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation. S'agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Acceptations en réassurance

Elles sont enregistrées à partir des informations transmises par les cédantes.

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Capma & Capmi ;
- frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par les GIE de moyens auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Mutuelle Associée de Monceau Assurances est matérialisée par des conventions de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de renoncer à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions.

En conséquence, si, à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle associée a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les dettes éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites au passif du bilan. Dans l'hypothèse inverse, il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Capma & Capmi à la Mutuelle Centrale de Réassurance et/ou Monceau Assurances en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées, et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation".

Si la société Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2011 les conventions d'association qui la lient à Monceau Assurances et à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à régler un montant de 16.287 milliers d'euros à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	397 631	80 575	68 086	410 120
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	397 631	80 575	68 086	410 120
TOTAL BRUT	397 631	80 575	68 086	410 120

Montants des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	397 631	410 120
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	397 631	410 120
TOTAL NET	397 631	410 120

Sont enregistrées en “Acquisition” les affectations de parts de sociétés civiles immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Le périmètre des entreprises liées au groupe Monceau Assurances, et détenues par la Caisse, a été modifié à la fin de l'exercice 2011 suite au transfert des 128 695 parts de la Société Civile Centrale Monceau détenues au sein de l'actif cantonné du Perp Monceau Avenir Retraite vers Monceau Retraite & Épargne, nouvel assureur de ce perp à compter du 31 décembre 2011.

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	33 576	-	-	33 576
Prêts sociétés du groupe	25 565	6 753	16 194	16 124
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	59 141	6 753	16 194	49 700

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	33 576	33 576
Prêts sociétés du groupe	25 565	16 124
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	59 141	49 700

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31 décembre 2011

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 057 354	724 109	701 976	1 079 488
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	2 034 752	167 870	230 137	1 972 485
Prêts et avances sur polices	11 487	76 828	38 796	49 519
Autres placements	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	3 103 593	968 807	970 909	3 101 491

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	4 019	8 896	3 116	-	9 799
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	4 019	8 896	3 116	-	9 799

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 053 334	1 069 688
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	2 034 752	1 972 485
Prêts et avances sur polices	11 487	49 519
Autres placements	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	3 099 573	3 091 692

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31 décembre 2011

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	198 323	26 579	224 902
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-		-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-		-
Autres OPCVM	256 692	-39 417	217 275
Obligations et autres titres à revenu fixe	-		-
TOTAL	455 016	-12 838	442 177

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2010
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	426 079	426 079	499 680	422 987
- hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	33 956	33 590	55 017	33 592
- hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	994 275	986 508	913 188	973 454
- hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	84 832	84 832	79 661	80 796
- hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 915 272	1 946 373	1 848 996	2 013 302
- hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE				
- hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	49 684	49 684	49 684	11 696
- hors OCDE				

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2010
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE				
- hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE				
- hors OCDE				
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	224 902	224 902	224 902	198 323
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM				
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
- Autres OPCVM	217 275	217 275	217 275	256 692
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	3 946 276	3 969 244	3 888 404	3 990 842
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	1 913 272	1 946 039	1 848 662	2 012 233
- placements évalués selon l'article R 332-20	1 590 827	1 581 027	1 597 566	1 523 593
- placements évalués selon l'article R 332-5	442 177	442 177	442 177	455 016
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	2 619 943	2 636 290	2 532 259	2 623 278
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)				
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	884 156	890 776	913 968	912 548
- autres affectations ou sans affectation	442 177	442 177	442 177	455 016

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

	2010			2011		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	3 980 883	4 011 361	4 069 456	3 946 276	3 993 690	3 888 404
Amortissement de Surcote		12 212			14 131	
Amortissement de Décote		32 731			38 577	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	3 980 883	3 990 842	4 069 456	3 946 276	3 969 244	3 888 404

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2010
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	426 079	426 079	499 680	422 987
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	426 079	426 079	499 680	422 987
Total	426 079	426 079	499 680	422 987

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Valeur de remboursement	1 915 225	1 866 297
Valeur nette	2 012 233	1 946 039
SOLDE NON AMORTI	-97 008	-79 742

d) Exposition aux risques d'états souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- 4,10 % 08/2012	5 000	4 435	4 811	1 798
- 2,90 % ei 2025	2 000	1 246	1 418	721
Total Grèce	7 000	5 682	6 229	2 519
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande				
- 4,50 % 2018	15 000	13 470	13 647	12 355
- 5,90 % 2019	11 000	10 977	10 977	9 625
Total Irlande	26 000	24 447	24 625	21 980
Total général	33 000	30 129	30 854	24 499

4.1.6 Créances au 31 décembre de l'exercice

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	376	264	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	17 101	12 761	-	-
Total	17 477	13 024	-	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Intérêts courus non échus	36 343	33 338
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	12 212	14 131
Autres	108	3
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	48 663	47 472

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Investissements Immobiliers (MII) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	97,90%	528 957	465 881	24 568	8 840	9 976	-	-
Monceau Investissements Mobiliers (MIM) Société de portefeuille 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Particulière	92,76%	21 587	41 911	-	532	-	-	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) Gestion d'un patrimoine foncier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile	60,00%	13 796	25 628	434	382	-	-	-

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	31,47%	92 269	187 914	23 186	921	-	15 959	-
Monceau Retraite & Épargne Société d'assurance vie 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société mixte d'assurance vie	29,48%	11 989	37 860	26 104	609	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2011
Fonds d'établissement	60 098	37	-	60 135
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766	-	-	8 766
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	16 000	-	-	16 000
Autres réserves	20 458	12	-	20 471
Réserve de capitalisation	102 451	5 977	11 794	96 634
Réserve de solvabilité	19 000	-	-	19 000
Sous total	226 773	6 027	11 794	221 006
Report à nouveau	-73 020	14 705	12	-58 327
Résultat de l'exercice	14 705		26 677	-11 972
TOTAL	168 458	20 731	38 483	150 706

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 8 juin 2011, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation, des droits d'adhésion acquittés par tout nouveau sociétaire depuis le 1^{er} janvier 2010 et du résultat de l'exercice 2011.

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 3.414.820 k€ contre 3.411.366 k€ au 31 décembre 2010. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales des différents régimes de retraite en points gérés par la Caisse soit, 761.377 k€ au titre du Régime Collectif de Retraite, 74.116 k€ pour Fonréa et 60.438 k€ au titre du Fonds Acti Retraite. Les 24.871 k€ de provisions techniques constituées au titre du perp Monceau Avenir Retraite ont été transférées au 31 décembre 2011 vers Monceau Retraite & Épargne. Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des trois régimes pris individuellement.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

Une provision pour risque d'exigibilité a été constituée au titre de l'exercice 2011 pour un montant de 9.499 k€ en recourant au mécanisme d'étalement de 3 ans prévu par la réglementation.

	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite
Nombre d'adhérents	57 882	6 611	7 060
Provision Technique Spéciale à l'ouverture	780 720	65 025	51 860
Cotisations nettes	4 403	6 225	7 264
Produits Financiers crédités au régime	21 567	3 623	1 727
Arrérages réglés	-43 037	-710	-323
Majorations légales nettes payées	-2 273		
Transferts réglés	-2	-46	-89
Dotations complémentaires accordées par le Conseil	-	-	-
Provision Technique Spéciale à la clôture (1)	761 377	74 116	60 438
Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-
Provision pour dépréciation durable	601	-	-
Provision Mathématique Théorique (2)	757 100	73 335	58 385
Taux de couverture fin 2011 (1)/(2) en retenant un taux de 2,46 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 1,97 % au-delà de 8 ans	100,56%	101,06%	103,52%
Taux de couverture estimé fin 2011 en retenant les taux d'actualisation qui étaient en vigueur à fin 2010, soit un taux de 2,58 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 2,06 % au-delà de 8 ans	101,80%	103,23%	106,13%
Rappel du taux de couverture à fin 2010 en retenant un taux de 2,58 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 2,06 % au-delà de 8 ans	101,51%	100,76%	106,69%

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles sont en diminution de 2,8 %, à 442.177 k€ contre 455.016 k€ à l'inventaire précédent, portant pour 224.902 k€ sur des contrats à capital variable immobilier (198.323 k€ à la fin de 2010). À valeur constante des supports, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait augmenté de 2,9 %, à 468.412 k€.

Si l'on ne retient que les contrats à capital variable immobilier, les provisions techniques sont en augmentation de 13,4 % suite aux cotisations et arbitrages enregistrés en majorité sur ce support en unités de compte au cours de l'exercice. À valeur constante de la part de la SCI Monceau Investissements Immobiliers, la hausse est de 7,8 %.

4.2.5

Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2009	2010	2011
Participation aux résultats totale :	114 478	138 032	106 044
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	114 587	138 868	109 245
Variation de la provision pour participation aux excédents	-110	-836	-3 201
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	2 317 082	2 432 686	2 500 149
Montant minimal de la participation aux résultats (4)	86 735	76 530	46 596
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	89 728	85 927	74 042
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>89 838</i>	<i>86 764</i>	<i>77 243</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>-110</i>	<i>-836</i>	<i>-3 201</i>

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Depuis l'exercice 2007 : opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

(4) Depuis l'exercice 2007, conformément à la demande du Service du Contrôle des Assurances, la rémunération du dépôt espèces correspondant aux opérations de réassurance du Carnet d'Epargne n'est plus enregistrée en charges financières.

4.2.6

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Provision pour litiges	278	245
Autres provisions pour risques	51	54
TOTAL	330	299

4.2.7

Dettes

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 171	420	420	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 705	185	185	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	20 458	12 914	12 914	-
Total	24 335	13 518	13 518	-

4.2.8

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Intérêts perçus d'avance	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	32 731	38 577
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	33	30
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	32 764	38 607

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2010	2011
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Provisions pour intéressement des salariés	937	218
Autres charges à payer	1 237	887
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer diverses	91	119
TOTAL	2 264	1 224

Produits à percevoir	2010	2011
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	9	9
TOTAL	9	9

4.3 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Engagements donnés	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Valeurs de rachat des contrats Vis à Vie souscrits et rachetés par AlsAss (et sequestrées au compte BNP)	4 864	-
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	660	756
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	5 524	756

Le montant de 4.864 K€ inscrit dans les engagements donnés hors bilan au 31/12/2010 correspondait à la convention de compte séquestre que la Caisse avait signé, en 2009, avec le cabinet de courtage AlsAss et BNP Paribas. Un protocole d'accord transactionnel a été homologué par ordonnance en date du 27 juillet 2011 par le tribunal de Grande Instance de Strasbourg, permettant à la Caisse de se libérer de tout engagement vis à vie des sommes séquestrées.

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société, et de la même estimation correspondant aux indemnités qui seraient dues aux salariés de l'entreprise.

Engagements reçus	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Comptes gagés par les réassureurs	132	132
Cautions reçues portant sur des remboursement de Prêts	4	0
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	135	132

5 Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique	Capitalisation à prime périodique	Temporaire décès individuelle	Autres contrats individuels à prime unique	Autres contrats individuels à prime périodique	Collectifs décès	Collectifs vie	Contrats en UC à prime unique	Contrats en UC à prime périodique	Contrats collectifs L441	PERP
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Primes	163 689	-	1 006	115 821	1 181	405	741	19 825	-	-	18 861	5 849
Charges de prestations	233 011	-	436	156 500	4 863	348	1 081	19 214	-	-	50 456	114
Charges de provisions	-89 409	-	-68	-33 019	-3 745	-4	-167	-29 205	-	-	-28 590	5 389
Ajustement ACAV	-28 095	-	-	-	-	-	-	-28 095	-	-	-	-
Solde de souscription	-8 009	-	637	-7 660	64	61	-173	1 721	-	-	-3 005	346
Frais d'acquisition	10 477	-	64	7 713	76	26	47	969	-	-	1 207	374
Autres charges nettes de gestion	-2 788	-	3	668	-838	-	25	379	-	-	-3 033	8
Charges d'acquisition et de gestion nettes	7 689	-	67	8 381	-763	26	73	1 348	-	-	-1 826	382
Produits nets des placements	94 226	-	77	55 633	1 340	5	780	4 097	-	-	31 666	629
Participation aux résultats	106 044	-	61	70 908	1 977	-	1 096	4 521	-	-	26 916	566
Solde financier	-11 818	-	15	-15 275	-637	5	-316	-423	-	-	4 750	63
Primes cédées	193	-	147	10	36	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	15 308	-	9	15 300	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-15 341	-	-1	-15 338	-1	-1	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	14 387	-	-	14 387	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	1 064	-	-	1 064	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	15 225	-	-139	15 403	-36	-1	-	-	-	-	-	-
Résultat technique	-12 290	-	446	-15 913	153	39	-562	-50	-	-	3 571	26
Hors compte												
Montant des rachats	98 012	-	-	86 723	329	-	42	10 919	-	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	19 138	-	61	16 305	1 776	-	996	-	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	3 856 997	-	3 102	2 427 439	55 894	203	30 691	443 737	-	-	895 931	-
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 866 382	-	3 091	2 402 483	57 676	207	29 723	456 681	-	-	897 605	18 917

5.1 Produits financiers alloués au compte non technique

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. A l'inventaire, une partie de ces produits vient pour alimenter la rubrique "produits financiers alloués" du compte non technique. Cette partie a été déterminée non pas en ventilant les produits des placements nets au prorata des capitaux propres comptables, réserve de capitalisation déduite, et provisions pour risques et charges d'une part, des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'autre part mais à partir des produits générés par chacun des cantons comme cela avait été fait en 2010.

Bien qu'elle réponde à la lettre aux dispositions du Plan Comptable 1995, la méthode d'enregistrement des produits financiers liés aux opérations de réassurance du Carnet d'Epargne a été contestée par le Service du Contrôle des Assurances, à l'occasion du contrôle portant sur les opérations de l'exercice 2005 qui a souhaité que l'entreprise privilégie la notion "d'image fidèle" plutôt que l'application stricte de textes peu adaptés aux cas particuliers présentés par notre Caisse.

Aussi, depuis l'établissement des comptes de 2007, les intérêts versés aux réassureurs en rémunération des dépôts d'espèces, fort correctement comptabilisés jusque là en "frais financiers" en application du plan comptable, apparaissent dans la colonne "cessions" du compte de résultat, contribuant ainsi à améliorer la signification du résultat technique brut et du résultat des opérations de réassurance.

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	15 412
Intérêts de retard	-
Frais externes de gestion	443
Frais internes	162
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	16 017
Amortissement des différences de prix de remboursement	11 048
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	8 896
Autres charges des placements	19 944
Moins values sur réalisation de placements	23 063
Dotation à la réserve de capitalisation	2 302
Pertes provenant de la réalisation des placements	25 365
Ajustement ACAV	47 925
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	109 251

Nature des produits	Montant
Revenus des immeubles et Sociétés civiles immobilières	9 976
Revenus des placements financiers	72 135
Revenus des prêts aux collectivités	5
Intérêts	487
Revenus des placements dans les entreprises liées	629
Revenus des placements des contrats en unités de compte	531
Revenus des placements	83 763
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	7 090
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	3 116
Intérêts	-
Autres produits de placements	10 206
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	930
Plus values sur réalisation de placements	52 683
Reprise sur la réserve capitalisation	11 026
Profits provenant de la réalisation de placements	64 639
Ajustement ACAV	19 829
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	178 437
NET	69 186

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 1.728 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 13.277 k€ et 1.539 k€ au 31 décembre 2010.

A la faveur d'une simplification des mécanismes de répartition retenus par les groupements de moyens auxquels participent Capma & Capmi, une réflexion d'ensemble sur les destinations comptables a été conduite à la lueur des remarques formulées par le Service du Contrôle des Assurances lorsqu'il a examiné les comptes de l'exercice 2005. Ce Service de l'État considère que les "Autres charges techniques" devraient être les plus faibles possible, alors que les pratiques professionnelles conduisent très rarement à cette situation. Pour répondre à cette remarque, des dépenses autrefois classées en "Autres charges techniques" sont désormais enregistrées en "Charges administratives". Cette classification ne modifie pas la masse des charges supportées par l'entreprise, qui, avec un total de 15.132 k€ contre 14.817 k€ pour 2010, ont augmenté de 2,1 % (contre une diminution de 1,3 % pour l'exercice 2010).

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	269	2 604	380	440	3 692
Charges internes	561	7 518	1 093	162	9 334
Dotations aux amortissements et aux provisions	32	301	44		378
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	861	10 424	1 517	602	13 404

5.4

Charges de personnel

	2010	2011
Salaires	312	301
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	179	170
Autres	-	-
TOTAL	492	471

5.5

Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2011
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	3
Produits sur exercices antérieurs	25
Article 700 produits	2
Produits exceptionnels issus du déversement classe 9/ classe 6	238
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	22
Reprise de provision pour litiges	115
Crédit d'impôt recherche	82
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	
Total produits exceptionnels	488
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	25
Pertes sur exercices antérieurs	6
Amendes et pénalités	
Article 700 pénalités	1
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6	101
Dotation aux provisions pour litiges	82
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	2
Total charges exceptionnelles	217
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	271

6

Autres informations

6.1

Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour diffuser ses contrats, développer et gérer son activité, la société s'appuie sur les ressources des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère, la **F**édération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance, le **S**ervice **c**entral des **m**utuelles et **M**onceau **a**ssurances **d**ommages. En outre, elle compte un effectif salarié propre composé de 3 collaborateurs dont 2 membres du cadre de direction.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2011, les administrateurs ont perçu un montant brut de 38 700 € au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 31 500 € leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

6.3 Indemnités versées aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2011, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaires aux comptes se sont élevés à 93 068 € TTC.

6.4 Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, en application des dispositions du traité d'adhésion à Monceau Assurances, le conseil d'administration de Capma & Capmi a désigné la société Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2012

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la liste des agréments des Groupements de sociétaires Capma & Capmi, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Capma & Capmi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 138 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des Assurances, effectuées au cours de l'exercice 2011, y compris la souscription auprès de la société par ses Administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 146 voix pour et 1 abstention.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à 11.972.174,62 € au compte "Report à nouveau" ;
- d'affecter 35.956,00 € à la "Réserve pour Fonds de Garantie" par prélèvement sur le compte Report à nouveau.

Cette "Réserve pour Fonds de Garantie", d'un montant ainsi portée à 881.497,00 €, est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 142 voix pour et 5 abstentions.

Cinquième résolution

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'Assemblée Générale décide :

1/ Assurance de retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de "Rente Viagère Immédiate" ayant pris effet depuis le 1^{er} janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1^{er} janvier 2013, de 1,75 % (toutes majorations applicables comprises).

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'épargne

Les garanties des contrats Mixte, Vie Entière, Carnet Individuel d'Épargne ayant été souscrits avant le 1^{er} janvier 2000, seront revalorisées à effet du 1^{er} janvier 2013, de 0,50 %.

3/ Assurance individuelle de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2012, liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2012, liée à l'ancienneté du contrat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 146 voix pour et 1 abstention.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de retraite

- a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite a été arrêtée à 7,0944 euros en 2012. Les rentes en service seront revalorisées de 0,50 % à compter du 1^{er} janvier 2012.
- b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1^{er} janvier 2012, à 0,19243 euros, soit une revalorisation de 0,50 %.
Le coût d'acquisition d'une classe augmente de 0,50 %, passant de 213,63 euros en 2011 à 217,90 euros en 2012.
Le nombre de points par classe est de 70,80.
- c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1^{er} janvier 2012, à 0,3581 euros ce qui permet de revaloriser de 0,50 % l'ensemble des retraites y compris celles issues du régime COREVA. Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Les 15 classes de cotisations du régime sont donc majorées de 2,89 %. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 71,015.
- d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1^{er} janvier 2012, à 0,447 euros, ce qui permet de revaloriser de 1,50 % les retraites.
Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 euros avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 109,3992.
- e) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1^{er} janvier 2012 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1^{er} janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 2,40 % entre la date anniversaire 2011 et la date anniversaire 2012.

Au dixième anniversaire des versements effectués sur le Carnet d'Épargne, aucune attribution supplémentaire prioritaire ne sera versée en 2012, en application des décisions prises par les Conseils d'administration de la CAPMA du 22 avril 1986 et de la CAPMI du 4 juin 1986.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 31 décembre 2011 est de 1.430,51 euros, soit une évolution sur l'année 2011 de - 13,68 %. Une attribution complémentaire de 1,539895 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2011 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à - 12,35 %.

4/ Carnet d'Investissement Immobilier

La valeur de la part de la société civile immobilière "Monceau Investissements Immobiliers" est passée de 26,53 euros au 1^{er} octobre 2010 à 27,90 euros au 1^{er} octobre 2011, soit une augmentation de 5,16 %.

Une attribution complémentaire de 1,738263 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 30 septembre 2011 a porté la progression globale de l'épargne des sociétaires à 6,99 %.

5/ Carnet d'Épargne Multisupport (Carnet d'Épargne transformé par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005).

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2011
Fonds en euros	-	3,10 %	120 615 k€
FCP Monceau Sélection France Europe	1 881,76 ⁽¹⁾	-18,82 %	6 673 k€
FCP Monceau Convertibles	106,52 ⁽¹⁾	-11,91 %	15 919 k€

(1) cours du jeudi 29 décembre 2011

6/ Carnet d'Épargne Obligations - Actions - Immobilier et Carnet Multi Épargne

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2011
F1 - support euros	-	3,00 % (*)	888 105 k€
F2 - support actions - dont parts supplémentaires : + 0,690688 % - dont évolution de la part : - 14,17 %	636,78 ⁽²⁾	- 13,96 %	4 264 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 1,738263 % - dont évolution de la part : + 5,16 %	27,90	6,51%	95 184 k€
F4 - Monceau Sélection France Europe	1 881,76 ⁽²⁾	-18,78 %	62 356 k€

(*) ou 4,50% pour les contrats bénéficiant de ce taux minimum garanti

(2)cours du jeudi 29 ou du vendredi 30 décembre 2011 selon les cotations des OPCVM

7/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2011
D1 - Monceau euros	-	3,10 %	655 659 k€
D2 - Monceau Performance	242,96 ⁽³⁾	- 4,28 %	5 716 k€
D3 - Monceau Sélection France Europe	1 881,76 ⁽³⁾	- 18,85 %	30 075 k€
D4 - Monceau Sélection Internationale	1 954,89 ⁽³⁾	- 15,26 %	13 759 k€
D5 - Monceau Patrimoine (ex Sélection Plus)	229,62 ⁽³⁾	- 9,97 %	7 500 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 1,738263 % - dont évolution de la part : + 5,16 %	27,90	6,41 %	95 968 k€
D7 - Capma & Capmi Indice Croissance	Sans objet		
D8 - Monceau Convertibles	106,52 ⁽³⁾	- 11,95 %	7 503 k€
D9 - Monceau Trésorerie	1 250,28 ⁽³⁾	0,57 %	277 k€
D10 - Profil Monceau Prudence	20 118,49 ⁽³⁾	- 6,82 %	994 k€
D11- Profil Monceau Équilibre	14 894,66 ⁽³⁾	- 11,75 %	4 590 k€
D12 - Profil Monceau Dynamique	24 086,63 ⁽³⁾	- 15,42 %	3 107 k€
D13 - Monceau Europe Dynamique	1 396,35 ⁽³⁾	- 18,43 %	8 118 k€
D14 - Monceau Ethique	632,42 ⁽³⁾	- 21,95 %	2 199 k€
D15 - Monceau Inflation	9 406,46 ⁽³⁾	- 6,44 %	996 k€

(3) cours du jeudi 29 décembre 2011

8/ Monceau Avenir Jeune

Le taux de participation aux excédents techniques et financiers déterminé au 31 décembre 2011 est égal à 3 %. La participation aux excédents sera attribuée, à chaque adhésion, à la date anniversaire de l'adhésion en 2012 et aura pour effet de majorer le montant annuel de la rente.

9/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2011
Monceau euros	-	3,04 %	4 988 k€
Monceau Performance	242,96 ⁽⁴⁾	- 4,33 %	160 k€
Monceau Sélection France Europe	1 881,76 ⁽⁴⁾	- 18,90 %	1 406 k€

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2011
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 1,738263 % - dont évolution de la part : + 5,16 %	27,90	6,35 %	1 362 k€
Monceau Convertibles	106,52 ⁽⁴⁾	- 12,00 %	461 k€

(4) cours du jeudi 29 décembre 2011

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 143 voix pour et 4 abstentions.

Septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration, de M. Didier Gras en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Bernard Desrousseaux, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 101 voix pour, 29 voix contre et 11 abstentions.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration, de M. Robert Desclaux en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Samuel Pees, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 127 voix pour, 5 voix contre et 9 abstentions.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration, de M. Guy Le Borgne en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Jean Douillard, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 130 voix pour, 4 voix contre et 7 abstentions.

Dixième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Jean-Marie Ancel. Le mandat de M. Jean Marie Ancel expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 125 voix pour, 9 voix contre et 7 abstentions.

Onzième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Didier Gras. Le mandat de M. Didier Gras expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 98 voix pour, 33 voix contre et 10 abstentions.

Douzième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance. Le mandat de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 120 voix pour, 16 voix contre et 5 abstentions.

Treizième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale nomme pour six ans la Mutuelle Centrale de Réassurance aux fonctions d'administrateur. Le mandat de Mutuelle Centrale de Réassurance expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 120 voix pour, 16 voix contre et 5 abstentions.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2011, 38.700 € ont été perçus par les administrateurs au titre d'indemnités de temps passé. Elle prend également acte qu'au cours du même exercice, 31.500 € leur ont été remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quinzième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, en application de l'article 14 des statuts, l'Assemblée Générale décide de tenir l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 en région Paris Ile de France, dans le lieu que le Conseil d'administration jugera opportun de choisir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seizième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LISTE DES GROUPEMENTS AGRÉÉS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AIN	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ANJOU - MAINE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AISNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MANCHE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI BOURBONNAIS - NIVERNAIS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALPES MARITIMES MONACO ET ITALIE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE HAUTE MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ARDECHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MEURTHE ET MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES ARDENNES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MEUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUBE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU MORBIHAN
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI ARIEGE ET HAUTE-GARONNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'OISE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI NORD	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ORNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES BOUCHES DU RHONE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI FLANDRE - ARTOIS
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CALVADOS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES "3B"
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES CHARENTES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES PYRENEES-ORIENTALES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CHER	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALSACE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI LIMOUSIN - MARCHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU RHONE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE COTE D'OR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE FRANCHE-COMTE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES COTES D'ARMOR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SAONE ET LOIRE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE DORDOGNE	U.G.P.
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA DROME	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE MARITIME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE ET MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE ET LOIR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE OUEST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU FINISTERE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES DEUX-SEVRES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI GARD - LOZERE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA SOMME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU GERS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI PROVENCE - CORSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA GIRONDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAUCLUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'HERAULT	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VENDEE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ILLE ET VILAINE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VIENNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES VOSGES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE ET LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'YONNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DAUPHINE - SAVOIE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE SUD-EST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU JURA	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE NORD
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES LANDES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA GUADELOUPE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LOIRE-ATLANTIQUE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARTINIQUE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAL DE LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA REUNION
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU LOT ET GARONNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 670 482 00014
Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris
Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com